

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DE LA CSSCT DE L'ETABLISSEMENT SPECTACLES DU 15 SEPTEMBRE 2023

nts :

secrétaire suppléant – rédacteur du présent compte rendu

ts :

sents :

ecins du travail
rmière en santé au travail

x CSSCT présents :

A
C
s Soci

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 08/08/2023 (*)
2. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 23/06/2023 (*)
3. Suivi des actions HST (*)
4. Examen des statistiques des accidents du travail du 2ème trimestre civil 2023 (*)
5. Information des membres de la CSSCT sur les mesures de bruit Q2 CY23 (*)
6. Point sur l'agrément des maquillages
7. Point de suivi sur le fichier poids des costumes
8. Information des membres de la CSSCT sur le projet New Hub célébration
9. Point d'information sur la prévention des RPS
10. Information des membres de la CSSCT sur les salariés déclarés inaptes au sein de l'Etablissement (*)
11. Présentation aux membres de la CSSCT pour avis motivé du projet de reclassement d'une salariée déclarée inapte à son poste (*)
12. Présentation aux membres de la CSSCT pour avis motivé du projet de reclassement d'une salariée déclarée inapte à son poste (*)
13. Information des membres de la CSSCT sur le recrutement des salariés en situation de handicap au sein de l'Etablissement
14. Information des membres de la CSSCT sur le bilan annuel 2022 sur la situation des salariés en situation de
tablissement (*)
année le 27 septembre 2023)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 08/08/2023 (*)

Pour : 5 voix.

Abstentions : 2 voix.

2.Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 23/06/2023 (*)

demandé les dimensions du local technique des photographes. La direction reviendra vers

Il avait également demandé combien de salariés pouvaient rentrer dans la greenroom du restaurant. La réponse est 6 mais celle-ci n'avait pas été reportée dans le compte rendu.

Vote : Pour : 7 voix.

3.Suivi des actions HST (*)

3/30 - contraintes posturale : risque 1877543-2 : avancement des actions : le risque existe et la solution est d'embaucher plus de salariés et n'est donc pas mise en place. Il le déplore. Il indique qu'il y a d'autres actions sur ce risque.

7) à quoi correspond le facteur identifié comme « Conflit de valeur », il indique que les actions sont mal catégorisées.

l'existence des items RPS sera fourni.

Il indique que pour que les évaluations soient valables il faut que plus de la moitié de la population soit en risque de « conflit de valeur » doit faire l'objet d'une catégorie à part.

Beaucoup de points problématiques concernant la transcription des RPS dans le DUER sont relevés.

Les actions qui conduisent des bus.

Il y aurait un listing des incidents survenus lors des parades avec des plans d'actions mis en place. Les solutions ne sont pas reportées sur le DUERP ? Il ajoute que sur ce document la faute incombe systématiquement aux salariés et non à l'organisation du travail et indique que le cas échéant ce document peut servir à du disciplinaire. Il demande quelle est le délai de conservation de ce document et s'il est suffisant ?

Il existe un document intitulé « Incident Report » qui permet de remonter les problématiques et les cas échéant.

Il ne met des spoters que sur le côté droit et pas sur le côté gauche pendant la parade. Il indique que les spoters sont une position de sécurité qui n'est pas obligatoire des deux côtés. Il demande de surveiller. Les guests flow ont aussi un rôle.

Les guides et drivers sont formés trop rapidement.

Il y a une réflexion sur la professionnalisation des postes à missions techniques.

Concernant la loge : existe-t-il un certain nombre de mètres carrés à respecter ? Elle ajoute que la loge est trop petite. Les tables ne sont pas appropriées, les plans de travail sont beaucoup trop petits.

Il indique que les seules normes applicables sont celles du Code du Travail concernant le

Il indique que l'analyse RPS concernant les photographes n'a jamais été présentée en COPIL et n'a pas été intégrée dans le DUER.

Il demande que qu'elle va regarder.

4. Examen des statistiques des accidents du travail du 2ème trimestre civil 2023 (*)

Il demande les chiffres.

Il demande que soit fait un rappel à First Aid pour qu'ils indiquent le lieu sur les déclarations

Il demande d'avoir une bonne analyse d'un accident du travail, il faut que le salarié de First Aid pose des questions. Sinon l'accident n'est pas exploitable pour l'analyse. Puis il faut une bonne classification

Il demande à quoi est-ce un risque mécanique ? Il indique que c'est un risque de chute, de pieds / costume. C'est sous

Il demande si une blessure mécanique Piqure/ morsure est la nature de la lésion qui est classée dans la catégorie mécanique. Il demande de regarder le point pourquoi il a été classé en risque mécanique.

Il demande concernant les parasols qui s'envolent dès qu'il y a du vent ?

Il demande si une étude du nombre d'accident du travail a été faite.

ernant les chaleurs de début septembre, les stations météo ne sont pas placées dans le ératue se font à Pirate.

plique que l'on ne relève pas la température sur les sites internet mais bien sur nos stations s les parcs et qu'ensuite on applique les procédures temps chaud.

ernant les mesures de rythmes cardiaque, la pose des appareils de test a recommencé.

u'il veut que tous les personnages soient étudiés et que l'étude soit réalisée avec deux ypologies physiques différentes mais qui font le même personnage.

aque artiste de s'entraîner. Ils se doivent d'avoir une bonne

lle que tous les jours il y a un warm up.

6. Point sur l'agrément des maquillages

la présentation.

me que des produits gras ou inflammables sont rejetés dans les égouts.

ue que son équipe va passer les voir.

ce qu'il se passe lorsqu'il y a rupture de pond que limiter le

s ne veut pas dire n'avoir qu'une seule réf

ande le remplacement de la marque de fond de teint. Des princesses auraient la peau

lle référence.

u marque Paris Berlin qu'avec la nouvelle (Make up forever).

m l'interroge sur la conservation au froid du fond de teint.

d r le processus car débordés de demandes et les validations ngues.

7. Point de suivi sur le fichier poids des costumes

Suzan Su ntent le point.

Ils ne peu l'intérieur, pas le design qui vient des USA.

Présentations de plusieurs exemples de modifications réalisées pour améliorer le confort.

Process d'amélioration du poids des costumes : chaque élément du costume est pesé lors d'une phase de

e que ses remarques sur les sn ies. Signalement de

des paires de chaussures égal

été retravaillée. Le design des coquillages est améli

me que la coiffe snowflakes a

Suzan Surell ne comprend pas pourquoi les messages ne remontent pas.

nt remontées aux Parade 1 mais pas aux costumières.

e que si on souhaite une exploitation correcte il faudrait tester les costumes 6 mois avant

ing de la personne peut changer également, évoluer. La personne qui fait trop de fois le

même personnage peut aussi jouer. Avec Bird, il y a eu plusieurs tests du prototype et un retour après 2

tion.

qu'ils ne travaillent pas avec le chorégraphe. Il semble qu'ils ne travaillent qu'avec le show

se de travailler à améliorer la communication entre Costumes Ops et Creative afin

how designer ne soit pas le seul interlocuteur.

8. Information des membres de la CSSCT sur le projet New Hub Celebration

ucteur

les membres qu'il s'agit d'une présentation non définitive. Il y en aura une plus complète

tions. Beaucoup de choses sont en cours de développement créatif.

plus de précisions sur les chars.

ande une réhabilitation de toilettes de Main Street.

cernant les infiltrations d'eau sur certains chars.

e l'attention au T5 par rapport aux loges et au nombre de personnes qui doivent y aller.

10. Information des membres de la CSSCT sur les salariés déclarés inaptes au sein de l'Etablissement (*)

le point sur les 9 dossiers de salariés inaptes.

11 et 12. Présentation aux membres de la CSSCT pour avis motivé du projet de reclassement d'une salariée déclarée inapte à son poste (*)

EL : 10 pour.

AB : 10 pour.

Séance levée à 13H33.

Reprise à 14H51.

5. Information des membres de la CSSCT sur les mesures de bruit Q2 CY23 (*)

Les appareils utilisés sont des sonomètres et non pas des dosimètres. Pour les drivers on leur pose des rement.

pelle qu'il y a un plan de changement de toutes les enceintes dans le parc autour du Hub. prévu sur les chars.

9. Point d'information sur la prévention des RPS

Les équipes SFX ont répondu au questionnaire.

Pour les Scènes, les enquêtes ont eu lieu en juillet et août.

Pour l'équipe des photographes, le plan d'action a déjà été intégré dans le DUER mais il n'y a pas encore eu les réunions participatives.

13. Information des membres de la CSSCT sur le recrutement des salariés en situation de handicap au sein de l'Etablissement

2 emb ique que le casting doit faire attention car un performer avec une jambe en bois a doiu répond que le poste est à présent aménagé et donc conforme. Les troubles psychologiques sont de plus en plus courants et handicapants. Il va falloir les prendre en compte et

se la problématique pour obtenir un rendez-vous avec le médecin du travail.

14. Information des membres de la CSSCT sur le bilan annuel 2022 sur la situation des salariés en situation de handicap au sein de l'Etablissement (*)

En synthèse :

48 travailleurs handicapés au 31 décembre 2022

75% de femmes et 25% d'hommes

Age moyen : 46,1

Ancienneté moyenne : 18,1

6 embauches et 5 départs

t pas sur le bon établissement.

rette que l'on ne sait pas si le salarié a été embauché avec sa RQTH ou s'il a reçu da ofessionnelle à DLP.

Pourquoi n'a-t-on plus les listings nominatifs des salariés handicapés ?

e que le prototype Tomato est arrivé avant-hier. Le mardi 19 septembre à 17H00 il sera unch box.

mmée le 27 septembre 2023 à 18H00 en backstage.

La séance est levée à 16H04.